

dit que même s'ils espéraient que le mouvement en faveur du libre-échange se poursuivra sans interruption, ils craignaient que des mesures protectionnistes ne lui soient défavorables. Plusieurs délégués des États-Unis ont dit que les mesures protectionnistes ne prendraient probablement jamais la forme d'une loi, et ont mentionné que le président avait dit publiquement qu'il opposerait son veto à tout bill en ce sens.

Un délégué américain a dit que l'agriculture des États-Unis était en piteux état et que les agriculteurs étaient très inquiets du tort que semblent leur causer les accords commerciaux. Tous se sont accordés à dire que contrairement à leurs espoirs, le *Kennedy Round* n'avait pas permis aux agriculteurs des États-Unis et du Canada d'accéder plus librement aux marchés européens.

Un membre de la délégation canadienne discutant l'avenir du marché du blé a souligné que des pressions extrêmement fortes s'exerceraient au cours des prochaines années sur les stocks mondiaux de blé. Les États-Unis et le Canada, a-t-il mentionné, ont la responsabilité de travailler ensemble à la stabilisation des prix du blé, étant donné qu'ils sont les seuls producteurs ayant les capacités adéquates d'entreposage. Il a déclaré aussi que des entretiens sont en cours à cette fin entre les deux pays à l'heure actuelle. Un délégué américain a déclaré que les États-Unis ont un mode, ni gouvernemental ni privé, de vente du blé à l'étranger qui s'avère inefficace et insatisfaisant. Afin d'améliorer ce système, il faudrait que le gouvernement américain le prenne en charge en totalité ou s'en retire complètement. On a aussi discuté un certain nombre de questions agricoles communes, comme celles touchant aux produits laitiers et à la boucherie.

Un représentant canadien a souligné que le gouvernement du Canada a déclaré qu'il a l'intention de prendre des mesures de représailles si les États-Unis s'avisent d'imposer des taxes à l'importation ou des mesures semblables, et il exprime l'espoir que rien ne serait fait dans ce sens. Un représentant américain a assuré qu'il ne pouvait concevoir que son pays prenne une telle initiative. Il y a eu unanimité sur le caractère néfaste pour les deux pays de semblables mesures.

3. Les investissements étrangers et la politique gouvernementale pertinente

Un représentant des États-Unis a ouvert la discussion en déclarant qu'il était compréhensible qu'il y ait une certaine inquiétude au Canada au sujet des investissements américains. Il est notamment d'avis que des entretiens sur le récent rapport de l'équipe canadienne spécialisée sur le «Contrôle étranger et

la structure de l'industrie canadienne», pourraient être utiles pour clarifier les intérêts et les problèmes en jeu. Ce délégué ajouta qu'il comprenait les préoccupations de nombreux Canadiens vis-à-vis de l'application «extra-territoriale» des lois américaines aux filiales canadiennes de firmes des États-Unis. La loi fondamentale traitant du commerce avec les pays d'allégeance communiste ne sera vraisemblablement pas modifiée tant que durera le conflit vietnamien.

Un délégué canadien a affirmé que l'aspect le plus sérieux de nos difficultés touchant les investissements étrangers concerne cette application «extra-territoriale» des lois américaines aux filiales canadiennes de sociétés des États-Unis. Les mesures prises par les États-Unis pour améliorer leur balance des paiements ont démontré que ce pays peut agir pour corriger sa propre situation, tout en provoquant, sans en avoir l'intention, des répercussions défavorables au Canada. Les États-Unis ne devraient pas être surpris si un jour le Canada prendra à son tour des mesures qui auront, elles aussi, des répercussions désagréables aux États-Unis.

Un représentant américain a ensuite fait remarquer que les grandes sociétés américaines sont, de nos jours, en fait internationales ou multi-nationales. Elles sont souvent mieux accueillies à l'étranger que les conceptions gouvernementales américaines proposées par les diplomates de ce pays. Il s'ensuivit une discussion d'ordre général sur la croissance des grandes sociétés internationales qui, de l'avis de tous, crée de sérieux problèmes de contrôle aux gouvernements.

Plusieurs délégués canadiens ont déclaré ne pas s'opposer aux investissements américains, et ont cité des cas particuliers où les résultats furent bénéfiques. Les Canadiens reconnaissent l'utilité des investissements étrangers et en acceptent la nécessité.

4. Mise en valeur des ressources naturelles

Un représentant canadien s'est référé à l'accord de 1959 aux termes duquel le Canada continue d'importer du pétrole, en particulier du Venezuela, mais voudrait pouvoir exporter approximativement l'équivalent d'or noir sur le marché du Nord-ouest américain. Cette situation paritaire n'a pas encore été réalisée, mais les progrès sont satisfaisants. Étant donné l'ouverture actuelle du marché du Nord-ouest au pétrole de l'Alaska, le Canada espère voir ses marchés se développer dans le Nord-est. Ce délégué a exprimé sa confiance dans la concurrence pour déterminer les prix du gaz naturel, mais il a demandé que les deux gouvernements formulent des directives à ce sujet permettant à la *Federal Power Commission* et à l'Office national de l'énergie d'agir en conséquence.